

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022167 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 07/11/2022
Objet : **CESSION A TITRE ONEREUX D UN CAISSON DE FEUX AU SDIS DE L ARIEGE**

Nature : **Délibérations**
Matière : **Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public**
Date de télétransmission : 10/11/2022 Agent de transmission : **AUTOMATE**
Acte : 2022-167 Cession _ titre on_reux caisson feu SDIS 09.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20221107-2022167-DE
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/11/2022

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du sept novembre à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 2 novembre 2022.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : Cession à titre onéreux d'un caisson feu au profit du SDIS de l'Ariège.

VU le code général des collectivités territoriales;

Le SDIS de l'Ariège a sollicité le SDIS de la Haute-Garonne aux fins d'acquérir un caisson feu suite à son remplacement au CFTLI.

Cette cession à titre onéreux concerne le matériel suivant :

Type de mobilier	Marque	Date de livraison	Prix	Observations
Caisson feu	METALBY	16 juillet 2014	1 000.00 €	Le SDIS 31 précise que l'isolant du foyer ainsi que de la partie observation doivent être remplacés. La porte du foyer doit être révisée.

Le SDIS 09 se charge du transport du caisson, le point de prise en charge est le CFTLI de MURET.

Cette cession sera effective après validation en conseils d'administration respectifs de chaque SDIS par délibérations concomitantes.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser, le président, à procéder à cette vente.

ENTENDU le rapport du Lcl Michel MARIS,

10 NOV. 2022

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à procéder à la vente du caisson de feu.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,


Gilbert HÉBRARD

10 NOV. 2022

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex